L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 78 | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 FEVRIER 1878. | 51me Année.

DUPUOE & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI MATIN 9 FEVRIER

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles—l'habitation Lombard, dînée dans la paroisse St. Bernard, sur la rive gauche du Mississippi à trois quarts de mille des Abattoirs—Autre résidence rue d'Orléans entre Royale et Bourbon—Quatre cottages rue des Champs-Elysées—Terrains de batture, etc. Voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—Jolie propriété rue Orléans, entre Dauphine et Bourgogne.—Autre, propriété No 255 rue Bourgogne et jolis cottages en briques dans le 2ème District.

Par D. E Murphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Julie, Mais.

Grandes accessions.—Aujourd'hui à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, Mr C. E Girardey, encanteur, offrira aux enchères plusieurs belles résidences dans les faubourgs avec des femmes, ainsi que des magasins et des maisons situés dans les 1er, 2nd, 3me, 4me et 6me districts, annonces positivement comme devant être vendu aujourd'hui pour le compte de nombreux et autres

La liste offerte comprend un choix de propriétés dignes de l'attention de nos lecteurs et de tous ceux qui cherchent des placements sûrs et profitables.

Pour les conditions et tous autres renseignements, voyez les annonces et les plans à la vente.

Mais, Mais, Mais—Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

La condamnation d'Anderson.

Le verdict de culpabilité rendu par le juri dans l'affaire de Thomas Anderson, accusé d'avoir, comme membre du "Returning Board", falsifié les rapports et documents électoraux de la paroisse Vernon, dans l'élection de novembre 1876, est une juste et opportune satisfaction donnée à la vindicte publique. Nous félicitons hautement les fonctionnaires judiciaires qui ont contribué à amener ce résultat et le juri qui a prononcé consciencieusement sur l'affaire qui lui était soumise.

Un double enseignement ressort de ce verdict. Le premier est que le règne de la justice est restauré en Louisiane et qu'il n'est plus permis à un criminel si haut placé qu'il soit, d'échapper à une condamnation méritée.

Il y a quelques jours, M. Anderson, collecteur temporaire de la Douane de la Nouvelle-Orléans, pouvant commander à de nombreux employés fédéraux et disposer des forces navales de son département, se croyant maître absolu dans une bâtisse que les radicaux avaient jusqu'alors considérée comme une forteresse et un lieu de refuge inviolables, s'imaginait pouvoir échapper à l'action de la loi en Louisiane et défier les agents chargés de l'exécution des ordres de la justice.

Aujourd'hui, déclaré coupable par un verdict légal rendu à l'unanimité par douze citoyens pris dans toutes les classes de la communauté, après une défense entièrement libre, il attend la sentence que le juge doit prononcer sur son sort, sentence que l'indulgence du juri en le recommandant à la clémence de la Cour pourra mitiger.

Dans la personne d'Anderson, le verdict du juri atteint et condamne tout le régime de fraude et d'usurpation qui a eu cours de 1868 à 1877, et, par contre coup, l'appui donné à ce régime par l'intervention illégale du pouvoir exécutif fédéral. Car il ne faut pas oublier que si Anderson et ses collègues ont osé répéter en 1876 les fraudes et les faux commis en 1874, en 1872, en 1870, c'est parce que le président Grant les avait entourés d'un cordon de baïonnettes, et leur avait donné ainsi à entendre qu'ils pouvaient impunément changer les résultats électoraux pour transférer la victoire au parti républicain, doublement vaincu pour les élections d'Etat et les élections présidentielles.

De ce verdict résulte ainsi ce second enseignement que les accusations de fraude portées contre les résultats qui donnaient à M. Hayes les huit votes électoraux de la Louisiane, sont pleinement justifiées. Le verdict du juri n'apprend à cet égard rien de nouveau au peuple de la Louisiane qui était au courant des agissements des conspirateurs, mais il achève de lever les doutes qui pouvaient subsister encore dans quelques parties de l'Union et il met en pleine lumière le drame ténébreux des conspirateurs qui ont comploté dans l'ombre pour voter la Présidence des Etats-Unis au véritable élu de la nation.

Nous ne saurions dire quelles seront les conséquences politiques qui pourront découler de cette démonstration juridique de la fraude. La commission arbitrale avait refusé d'examiner les faits et les preuves. Un juri, après examen complet, les a déclarés constants. Son verdict ne saurait changer l'effet de la décision de la Commission, mais en éclairant la conscience publique, il fait ressortir la nécessité de garder le pays contre la possibilité d'un nouvel escamotage du pouvoir commis par des moyens que la loi et la morale réprouvent.

Un des instruments de la conspiration vient d'être flétri par un verdict du juri. Les principaux coupables, les instigateurs et les protecteurs de la fraude échapperont-ils à toute poursuite, vis-à-vis surtout de la condamnation d'Anderson, car l'opinion publique n'hésitera pas à les déclarer moralement responsables du crime commis par des mains qu'ils ont dirigées.

A ce point de vue donc le verdict du juri louisianais est aussi une satisfaction donnée à la vindicte publique nationale.

UNE PROPOSITION TURQUE.—Un honorable représentant de St-Landry, qui était sans doute allé voir la *Reine Indigo*, a proposé un singulier amendement au bill ayant pour objet de punir la tentative d'empoisonnement ou la tentative de viol. Au lieu de la peine de mort pour le dernier crime il a proposé la castration, que le médecin de paroisse serait tenu d'opérer sur le condamné. Nous protestons au nom de la civilisation américaine contre cette introduction des coutumes turques. Il faut laisser à l'Orient ou au moyen âge des traitements aussi barbares. L'effondrement de l'empire musulman ne laissera bientôt plus subsister d'eunuques que dans les opérettes et, si hospitalière que soit l'Afrique, elle ne peut songer à donner asile à une pareille institution. Nous félicitons la Chambre d'avoir fait cesser au plus vite cette mauvaise plaisanterie en rejetant l'amendement.

MAGASIN DE BIJOUTERIE.—M. Rivera désirant se retirer des affaires, obère à des conditions très libérales son magnifique magasin de bijouterie situé au coin de la rue St Pierre et Royale. Il vendra son assortiment à un rabais extraordinaire à des échéances de paiement assez [illegible] Il offre au public les articles [illegible] il est composé son [illegible] à 25 pour cent au-dessous du prix [illegible]. Qui le connaît chez M. Rivera des bijoux de goût et des bijoux de grande valeur [illegible] à des prix réduits. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce [illegible]

[illegible], EAUX DE VIE, &c.—M. [illegible] Dabois, 36 rue Decatur, a reçu [illegible] navire G. Lanata, arrivé de Bordeaux, 180 vins rouges et blancs, du Porto, des eaux-de-vie, huiles, etc.— Voir aux annonces.

EAUX DE VIE, VINS, ABSINTHE, ETC.—Par le navire Guiseppe Lanata, arrivé de Bordeaux, la maison Amédée Couturié, 39 rue Decatur, a reçu des vins rouges, des vins blancs, des eaux de vie et des liqueurs que nous nous empressons de signaler au commerce de détail et aux familles. Voir aux annonces.

—Un de ces gamins de Paris que rien n'embarrasse voit l'autre jour, sur le boulevard, un monsieur affligé d'une calvitie précoce.

—Tiens, s'écrie-t-il, en voilà un qui a ramassé un brosse."

Notre Feuilleton.

Nous commencerons dimanche la publication du *Démon des Montcheveruil*, roman historique rempli d'épisodes dramatiques et émouvants. Le héros, dont on a changé le nom, est un personnage qui a vécu jusqu'en 1699 et dont il a été parlé, peu de temps avant sa mort, à l'occasion d'un procès retentissant.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On donnera aujourd'hui en matinée un beau drame de A. Bourgeois et Dennery, *Le Médecin des enfants*, joué par toute la troupe. Une belle montre en or sera donnée à la spectatrice qui le sort favorisera du bon numéro.

Ce soir, il y a une représentation extraordinaire au bénéfice de Mme Susanne Thal. Le spectacle commencera par *Nos Bons Villageois* de Sardou, joué par toute la troupe, et se terminera par *La Rose de St. Flour*, opérette d'Offenbach.

Demain dimanche, la direction offrira au public un spectacle tout-à-fait extraordinaire et vu le nombre d'actes donnés on commencera à sept heures précises. Le programme comprend l'ouvre émouvante d'Octave Feuillet, *Le Roman d'un jeune homme pauvre* et pour finir *Les Cassoteurs de la Seine*, grand vaudeville, en tout neuf actes.

LA REPRÉSENTATION A L'OPERA POUR L'UNION FRANÇAISE—Dans la représentation extraordinaire qui sera donnée lundi à l'Opéra par Aimée et son excellente compagnie d'opérette, outre la *Grande Duchesse de Gérolstein* qui sera jouée par Aimée et sa troupe, il y aura un intermède musical, composé de morceaux chantés par Mlles Aimée, Barthe Mario et Dupare, et cet intermède sera méritérait qu'il y ait foule pour l'entendre. Ajoutons que ce sera sans rémission et véritablement la représentation d'adieu de la diva de l'opérette.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Pour ces deux dernières représentations à l'Académie, Aimée donnera en matinée *La Marjolaine* et le soir le *Petit Faust*.

Dimanche la compagnie Shaugraun de Boucicault doit faire ses débuts.

THÉATRE DES VARIÉTÉS—Aujourd'hui en matinée, M. Lawrence Barrett reparaîtra dans *Marble Heart* et le soir dans *Richard III*.

Dimanche soir, Aimée donnera à ce théâtre une représentation extraordinaire composée de *La vie parisienne* et de *La Fille de Mme Angot*.

CLUB DRAMATIQUE ET SOCIAL — Ce club doit donner le 28 février à la salle Grunewald une soirée parée et masquée. Nos remerciements au comité pour des invitations.

SOIRÉE MUSICALE.—Une charmante soirée musicale a été donnée hier soir, à la Salle Grunewald, par madame S. Samuel, l'habile pianiste et les élèves de ses cours. Les divers morceaux proportionnés à la force respective des jeunes exécutantes ont été rendus d'une façon très satisfaisante et le professeur, madame Samuel, a clos la soirée par une exécution fort brillante des "Hirondelles" de Borawsky. Nous complimentons élèves et professeurs.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de vendredi, 8 février 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Trente membres répondent à l'appel.

M. Robertson, aussitôt après la lecture du compte rendu de la dernière séance, demande une séance à huis clos.

Au bout d'une heure, les portes sont rouvertes. Trente-trois membres sont présents.

Sur la motion de Mr Robertson, les amendements dont le comité des deux Chambres suggère l'introduction dans la constitution actuelle de l'Etat, sont considérés. Nous les avons déjà publiés *in extenso*.

Sur la proposition de Mr White, le projet de loi qui les précède est changé en une résolution des deux Chambres.

Le secrétaire lit les modifications l'une après l'autre, et chacune d'elles est adoptée à l'unanimité.

Le président, Mr Wiltz, en proclame l'adoption.

Mr White propose l'amendement additionnel suivant, qui remplace l'article 90 de la constitution actuelle.

"Article 13—Toutes les fois que le juge pourra être récusé et dans les cas où il ne sera pas personnellement intéressé dans les questions en litige, il devra choisir un avocat ayant les qualités que doit avoir un juge de la cour, et cet avocat la remplacera. Le Législature devra adopter une loi qui s'appliquera aux cas où le juge pourrait être personnellement intéressé, serait absent ou refuserait de siéger.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Un congé de deux jours est accordé à Mr Ogden.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, présente un rapport qui conclut à l'adoption du bill du Sénat fixant les époques de sessions de la cour du 15e district judiciaire.

Mr Boatner, chairman du comité des terres publiques et des levées, recommande le rejet du bill No 37 du Sénat établissant un bureau d'immigration. Il propose que le comité s'assure de l'état des finances et informe le Sénat si une allocation est possible, de combien il faudrait la telle fût.

Mr Young présente un bill qui légitime les enfants naturels.—Envoyé au comité judiciaire.

Mr. Kelly demande et obtient l'envoi, au comité des institutions de charité, d'une pétition de l'asile des orphelines de Ste Elizabeth.

Le bill de la Chambre relatif au *mileage* et au *per diem* des membres de la Législature est mis à l'ordre du jour de demain, à 1 heure.

Le Sénat s'ajourne à demain, samedi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi, par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent.

Mr Aldigé, d'Orléans, président du comité spécial de la Chambre, chargé d'examiner les livres de l'Auditeur des comptes, demande à ajourner son rapport, qui a été soumis déjà à la Chambre, afin de pouvoir retirer le nom d'un percepteur de taxes qui est déclaré défalcataire, de perception. Il a disparu, dit-il, et il ne se trouve dans cette catégorie, ayant régié avec l'Auditeur depuis que le rapport a été préparé.

L'autorisation d'amender le rapport est accordée.

Une résolution, présentée par Mr Stewart, de Tensas, accordant un commis au comité ès l'économie et la réforme, est prise en considération.

Sur motion d'adopter, les oui et les non sont demandés avec le résultat suivant :

Oui—75.

Non—15.

La résolution est adoptée.

La résolution de M. Sellers, d'Union, demandant que la Chambre se réunisse tous les matins à onze heures, est prise en considération.

M. Voorhies, d'Orléans, dit, en substance, que cette résolution est ridicule. Bien ne peut être fait dans une Législature sans les comités ; or, si la séance de la Chambre commence à onze heures du matin, les comités perdront une heure de travail par jour, ce qui retardera la Chambre, au lieu de l'avancer.

La résolution est déposée sur le bureau.

La résolution des deux Chambres, donnant pour instruction au Bureau des ingénieurs d'Etat de s'assurer quel serait le montant nécessaire pour réparer l'ancienne maison d'Etat à Baton Rouge.—est déposée sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

RAPPORTS DES COMITÉS.

Les rapports suivants sont présentés :

Par le comité sur les réclamations, Mr Tremoulet, d'Orléans, président, un rapport favorable sur la réclamation de George A. Schonhar ; un rapport défavorable sur les réclamations de Thos. H. Winn, W. B. Marchant.—Defendeur, J. B. Keller, N. O. Républicain, De G. W. Bergess, N. B. Landry, John A. McDonald, P. Lane, Thos. A. Flanagan, M. S. Peña, John O'Quinn, John Jordan, Charles A. Thompson, L. W. Simm, M. K. Daniels,—Wilson, W. L. Richardson.

Un rapport défavorable également sur la réclamation d'Arthur Ollivier et J. J. Lingan.

Par le comité sur les votes et moyens, Mr Aldigé, d'Orléans, président, un rapport favorable sur le bill substitut semable par le comité judiciaire, imposant une taxe spéciale sur les buvettes et sur les cafés, au moyen de un "Mollet Register," ou de tout autre appareil du même genre.

Le bill est mis à l'ordre du jour pour demain, samedi, à trois heures de l'après-midi, et vivement avec

Par le comité sur l'instruction publique, un rapport défavorable sur la pétition de l'Université de la Louisiane, défavorable également sur la résolution relative aux vieux pupitres ; un rapport favorable sur la pétition de J. J. Ferguson, relative aux vieux pupitres ; un rapport défavorable sur le bill qui impose une pénalité aux parents et aux tuteurs qui n'enverront pas à l'école les enfants dont ils sont chargés.

Par le comité sur les affaires paroissiales, Mr Bowden, de Franklin, président, un rapport défavorable sur le bill pour autoriser la paroisse Livingston à prélever une taxe spéciale ; un rapport spécial sur le bill pour amender la section 110 des Statuts Révisés, donnant une juridiction criminelle aux juges de paix dans les paroisses rurales, recommandant que le bill soit référé au comité judiciaire.

Le bill est référé.

Par le comité sur les terres et les levées, Mr Washburn, de Morehouse, président, un rapport favorable par substitut sur le bill pour autoriser le jury de police à prélever une taxe spéciale, afin de faire réparer les levées ; un rapport favorable également, avec des amendements, sur le bill pour la clôture du bayou Mack, dans la paroisse Bossier.

Par le comité sur les chemins de fer, Mr Voorhies, d'Orléans, président, un rapport favorable sur le bill ratifiant l'organisation du chemin de fer New Orleans et Jackson et sa fusion avec d'autres chemins de fer.

Un rapport favorable également sur le bill pour incorporer le chemin de fer Western Railway," avec des amendements ; un rapport spécial sur le bill qui règle le prix du passage sur les chemins de fer de l'Etat, et qui le rend aussi uniforme que possible, recommandant qu'il soit référé au comité judiciaire.

Par le comité sur l'immigration, l'agriculture et le commerce, Mr Ryland, d'Ouest Feliciana, président, un rapport favorable sur la résolution jointe des deux Chambres demandant au Congrès d'encourager la culture du riz dans les Etats du Sud, en imposant un tarif élevé sur le riz importé aux Etats Unis. Un rapport défavorable sur le bill pour amender la 1re section de l'acte de 1877 pour la protection du gibier. Par le comité sur la bibliothèque d'Etat, Mr Fisher, de l'Orléans, président, un rapport favorable sur le bill No. 314 de la Chambre, sans autre désignation.

L'ORDRE DU JOUR

Il y a deux bills mis à l'ordre du jour pour une heure de l'après midi, le bill No 102 de la Chambre, pour révoquer la section 2683 des Statuts Révisés de 1870, qui exige que les médecins, les sages-femmes et les avocats enregistrent en cour un certificat qui prouve qu'ils ont payé leur licence, avant de pouvoir intenter un procès pour contraindre un débiteur à payer leur traitement ou leurs émoluments, est pris en considération et est grossoyé.

L'autre bill, qui a trait à l'organisation de la milice de l'Etat et qui alloue trente mille piastres pour acheter les armes et et les équipements est renvoyé avec le consentement unanime de la Chambre jusqu'à samedi à une heure de l'après-midi.

BILLS PRÉSENTÉS ET RÉVÉRÉS.

Les bills suivants sont présentés et référés à différents comités, à savoir :

Le bill No 95 du Sénat pour dispenser d'un examen préliminaire les personnes accusées d'avoir commis un délit.

Référé au comité judiciaire.

Le bill No 104 du Sénat pour venir au secours de Julian F. Levy.

Référé au comité sur les réclamations.

BILLS ADOPTÉS FINALEMENT.

Le bill No 41 du Sénat, pour autoriser les juges de district à condamner les prisonniers qui ont commis un crime qui n'entraîne pas la peine de mort, mais qui peut entraîner la peine des travaux forcés, à travailler sur les routes publiques ou dans les rues, sous la direction et sous le contrôle des jurys de police dans les paroisses et du conseil municipal de la Nouvelle Orléans.

L'amendement de M. Dinkgrave, qui pourvoit que les condamnés n'auront pas de chaînes aux pieds et de carcan au cou et qu'ils travailleront dix heures par jour seulement, a été adopté la veille et est inclu dans le bill.

Le bill No 43, du Sénat, pour amender et pour remettre en vigueur la section 2667 des Statuts Révisés de 1870.

Le bill No 65 du Sénat pour autoriser l'avocat du premier district judiciaire à nommer un assistant à ses frais.

Le bill No 50 du Sénat, pour punir tout fonctionnaire d'Etat qui refusera qui refusera ou qui détruira des documents publics.

Le bill No 69 du Sénat, exigeant que chaque juge de paroisse ait un bureau ouvert tous les jours dans les limites de sa paroisse.

Le bill No 77 du Sénat, pour amender la section 787 des Statuts Révisés de 1870.

Le bill No 86 du Sénat, relativement aux appels devant la Cour Criminelle dans les procès criminels.

Le bill No 88 du Sénat pour régler les appels devant la Cour Suprême de l'Etat.

Le bill No 129 de la Chambre, pour amender l'acte incorporant le chemin de Shreveport et Southwestern.

Le bill No 311 de la Chambre, le bill pour changer le terme du 17e district judiciaire.

BILLS GROSSOYÉS OU RENVOYÉS.

Le bill No 50 de la Chambre pour autoriser l'auditeur des comptes à ajouter sur les livres les reliquats au comptant du Trésorier d'Etat, le 1er janvier de chaque année, est grossoyé.

Le bill No 126 de la Chambre, pour l'inspection de la viande des abattoirs, etc. est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 139 de la Chambre pour amender certaines clauses de l'acte d'exemption de 1876 est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 128 de la Chambre, pour enregistrer des privilèges sur les meubles, est grossoyé.

Le bill No 130 de la Chambre, pour dispenser les médecins et les chirurgiens de payer une licence, est déposé sur le bureau.

Le bill No 131 de la Chambre, pour dispenser la ville d'Alexandrie de payer des taxes de paroisse, est mis à l'ordre du jour pour mardi.

Le bill No 132, relativement aux annonces judiciaires est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 133 de la Chambre, pour autoriser l'Auditeur à donner des mandats en duplicata dans certains cas, est référé de nouveau au comité judiciaire.

Le bill No. 135 de la Chambre, pour accorder un privilège sur les récoltes, jusqu'à concurrence de $25, aux médecins dans les paroisses rurales, est référé de nouveau au comité judiciaire.

Le bill No 138 de la Chambre, pour amender les sections 33, 38 et 41 de l'acte d'élection de 1877, est en deux fois et est déclaré grossoyé.

Le bill No 137, pour venir au secours de W. H. Brown, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 136 de la Chambre, pour amender l'acte 70 de 1877, qui détermine quels sont les marchands en gros et quels sont les marchands au détail, est grossoyé.

Le bill No 139 de la Chambre, une résolution jointe, recommandant à nos représentants au Congrès national de protester contre la clôture du bayou Lafourche, est grossoyé.

Le bill No 140, autorisant le juri de police de la paroisse Bâtire à prélever une taxe spéciale, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 141 de la Chambre pour créer un bureau d'immigration, revient du comité sur l'immigration, l'agriculture et le commerce avec un rapport favorable par substitut.

Le substitut pourvoit que des circulaires seront distribuées en Europe, afin d'encourager l'immigration, en exposant les nombreux avantages que les immigrants trouveront en Louisiane,—et réduit aussi le montant de trente mille piastres demandé pour le Bureau d'immigration à dix mille piastres ;—il réduit de même le salaire annuel du président de ce bureau à 2500.

La Chambre se transforme en comité général pour prendre le bill en considération.

M. Toler, de Richland, s'oppose énergiquement au bill. Il dit, en effet, que ce au bénéfice de quelques individus, qui veulent tirer des salaires de l'Etat. Avant de faire le magnifique cette Législature doit étudier la question. Il y a d'autres questions plus importantes que celle-là pour le moment. Il s'agit d'abord de rétablir l'équilibre dans cet Etat, avant d'y appeler des immigrants.

M. Vance, de Bossier, et M. Hill d'Orléans, s'opposent également au bill. Ils disent que lorsque nous aurons rétabli l'Etat sur le même pied qu'avant la guerre, les étrangers viendront d'eux-mêmes s'établir au milieu de nous. Ce n'est pas par des circulaires ; ce n'est pas en établissant un Bureau d'immigration que l'on parviendra à attirer l'immigration ; c'est la prospérité d'un Etat qui attire les étrangers ; c'est la fertilité du sol qui fait venir les agriculteurs. Nous avons un dernier avantage et il ne nous reste plus qu'à attendre que nous ayons rétabli nos affaires, en réduisant notre dette, en réduisant nos taxes, et en diminuant la taxation.

Messieurs Ryland, d'Ouest Feliciana, et Young, de Claiborne soutiennent le bill. Ils citent à l'appui, l'exemple de l'Etat du Texas, qui dépense $150,000 par an pour l'immigration et qui en retire annuellement plus d'un million.

Mr Hahn, de St Charles, dit que l'immigration ne doit pas venir d'Europe, mais du Nord, et que les hommes du Nord ne peuvent pas venir s'établir en Louisiane à cause des persécutions politiques.

Mr Hill, d'Orléans, répond que le membre de St Charles, a prouvé le contraire de ce qu'il avançait.

La tolérance serait en effet criminelle dans certains cas. Les démocrates ne pouvaient pas, sans manquer à toutes les lois de l'honneur et du devoir, tolérer les fripons et les escrocs, venus pour les dépouiller, et ils ne devraient pas continuer à tolérer ceux, qui comme le membre de St Charles et ses amis politiques ne sont enrichis de leurs dépouilles.

Mr Billieu, de Lafourche, prend également la parole et déclare que Mr Hahn,

Voir la suite à la 4me page.

TOUJOURS LA MEME HISTOIRE.—Le démentre du "Metropolis" est : la répétition de celui de "l'Evening Star," de "Republic" et de cent autre, et il n'y a pas de lui qui aide que les coupables.

Voici ce qu'écrit au *Herald* une personne qui a fait un voyage à bord sur ce navire.

Dans l'été de 1877, le journal partie des passagers du steamer "Metropolis" allant à Haïti. Nous étions un très beau temps, mais il était pourtant facile de voir que le bâtiment n'était plus bon pour naviguer. Le second, maintenant capitaine d'un steamer transatlantique, me conseilla de ne pas prendre ce navire pour revenir, car lui même ne serait pas dans, me dit-il, il s'il n'était pas payé pour cela ; il ajouta que si nous avions eu une grosse mer, nous aurions coulé. Le voyage à Haïti, pour lequel on met ordinairement 6 ou 7 jours fut fait en 10 jours avec des vents favorables. L'année suivante venant des Bermudes, le "Metropolis" sauvait des passagers d'un navire à voiles. C'est vraiment un crime dans toute l'acception du mot d'avoir expédié un navire aussi avec un chargement complet de fer et avec 250 personnes quand il pouvait tout au plus être disposé pour en porter 50. C'est dans le but misérable de gagner de l'argent qu'on a porté le désastre dans tant de familles. Qu'on fasse un exemple pour empêcher les spéculateurs de transformer un navire baleau en un vaste cercueil flottant.

—L'autre jour, un ardent ami de la République, disait avec le comte de B..... les charmes de la République.

—Eh bien ! oui, s'écria M. de B....., j'admets qu'elle soit ouverte, votre République. Mais alors..... le moment est venu de procéder à l'autopsie !....

—106—

Déjeuner indispensable.—Afin de prévenir les résultats entièrement subversifs de la santé, il est absolument essentiel que le grande voie ou l'avenue du système, formée par les poumons, soit ouverte aussi promptement que possible quand elle est obstruée. Si les bronches sont encrassées ou fréquemment par des rhumes négligés, la moitié des décès résultant de cette cause. Une humidité du sirop allemand de Boschee, que vous pouvez avoir toujours dans vous pour en user sans délai, empêchera de pareilles maladies, vous épargnera un grand compte de médecin et vous fera échapper à la mort. Trois ou quatre doses suffiront. Dans les cas de consomption, d'hémorrhagie, de pneumonie, de toux rigue, de croup, ou dans toutes affections pour ces poumons, le succès de ce sirop allemand est simplement prodigieux, comme votre pharmacien vous le dira. Il ne vend maintenant dans chaque ville et village de ce continent. Bouteilles pour cacas, 50 cents ; taille réguliers 75 cents.

Le défunt hier à l'hospice de l'après midi, Mme Veuve AUBRON SIMON, née Eugénie Gourjon. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Columbus, près Marais.

De la part de ses enfants.

Clergé St. Augustin.

Décédé hier à 3 heures P. M., JUAN RITA RITA, natif d'Espagne, âgé de 60 ans et ancien membre de la société "Nouvelle Lautana," de Bienfaisance Mutuelle. Les officiers et membres de cette société sont respectueusement priés de se réunir à leur salle habituelle, aujourd'hui samedi, 9 février, à 2 heures de l'après-midi, pour assister à l'enterrement.

Par ordre du Président,

L. CIPRIANI, secrétaire.

ENTREPOT DE VAPIS.

17..... Rue de Chartres.....17

NOUS recevons, en ce moment, de divers médiums à notre disposition. Nos prix seront aussi bas que ceux de tout autre établissement de ce genre.

VAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton, VAPIS INGRAINE, VICTORIA, CHANVAS,

TOILES CIRÉES,

COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Tapis pour escaliers, etc.

MIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE MOUSSELINE, Carnitures, &c.

A. E. & C. GUICHARD & SON.

6 fév—1m PP

Bureaux de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, 8 février 1878.—Conformément à l'article XI de la Charte de cette Association, dûment enregistrée, les membres de cette Association, à la suite d'une réunion tenue le 8 février 1878, a été décidé à l'unanimité que l'Association serait mise en liquidation. M. L. J. Fournier a été nommé liquidateur.

L. J. FOURNIER, Secrétaire.

8 fév—2t.

Hôpital de Charité.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1878.

Des propositions cachetées seront reçues pour le nourrissage jusqu'à JEUDI, 28 du courant, pour les femmes en couches qui devront être faites à l'hôpital pendant un an à partir de mars prochain.

CARDS D'ENTRÉES. PAIN, MÉDICAMENTS ET AIT. Ce dernier article devra être fourni de 1er avril prochain jusqu'au 1er mars 1879.

Ce qui voudront prendre connaître plus amplement toutes les conditions nécessaires à signer, et le Board se réserve le droit de rejeter les propositions qui ne seront pas à son goût.

BERNARD MCGILL, Secrétaire et trésorier.

9 fév—3t, 10, 14, 17, 21, 24 et 27 fév

Ecole du soir.

ACQUET ouvrira ses classes du soir au No 78 rue St. Charles à partir de LUNDI, 11 courant. Les leçons y portent sur la Comptabilité, écriture, langue de Hyrne.

Un bon professeur d'anglais sera attaché à l'école.

9fév—3t

Perdue,

LE 27 en août, une CHIENNE couleur fauve, répondant au nom de Qutie la personne qui la ramènera au No 200, rue des Ursulines, recevra une récompense libérale

26fév—1t

U. MARINONI

..... VIRILLY LEVER..... GO

En débarquement du navire italien

GIOSEPPE LANATA, de Bordeaux.

50 Barils vin rouge, Côtes de Bourg, 12 " " " " " " " " P. Bacon. 25 " " " " " " Domaine de Pardé. 100 " " " " " " B. Lagarde & Cie. 40 barils vinaigre de vin blanc, Ouvard Père & Cie. 150 caisses sardines à l'huile, A. Gallet. 100 " " " " " " " " 100 " " frutte à l'eau de vie, Fitau-Nouvielle. 100 " " cerises " " " " 15 " " échantillons de choix, " " &

A vendre par

U. MARINONI, 69 Vieille Levée.

8fév—3t

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—Le navire Guiseppe Lanata, capitaine [illegible], venant de Bordeaux, consignataires, [illegible] sont invités à en prendre livraison sans délai. Second Districts. Les marchandises non prises de faire leur entrée en Douane, de payer marchandises sur le Levée, seront mises aux frais, risques et périls des [illegible] Le navire ne restera que [illegible] jours à quai.

P. S.—Aucune réclamation ne sera admise à moins qu'elle ne soit faite avant les 10 jours.

A. LANATA, 9 et 11 rue Jeffreson.

8 fév—3t.

Il le capitaine et le consignataire, agent du navire Guiseppe Lanata, n'en savent rien, ils ignorent cette qui pourrait contenter l'échappatoire du [illegible]

ANT. LANATA.

A LOUER

LA MAISON No 97 115 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, venant d'être refaite.

Aussi—la MAISON adjacente No 99, venant également d'être réparée.

S'adresser rue de l'Hôpital, No 94, ou au bureau de l'Abeille.

29fév—3t PP

VAQUIN.

LE Dr. BORDE vaccinera les enfants de ses clients à sa consultation, mercredi, à 10 heure.

25fév—3t

A vendre

POUR la commodité de quatre platres, en granit, [illegible] en Europe, et en [illegible] Cet [illegible] à cette [illegible] S'adresser au Dr. TISSOT, coin Annunciation et St. Andrew, en Passage de la Station, No 62.

25fév—3t

Perdue,

LE 27 en août, une CHIENNE couleur fauve, répondant au nom de Qutie la personne qui la ramènera au No 200, rue des Ursulines, recevra une récompense

26fév—1t

U. MARINONI

..... VIRILLY LEVER..... GO

En débarquement du navire italien

GIOSEPPE LANATA, de Bordeaux.

50 Barils vin rouge, Côtes de Bourg, 12 " " " " " " " " P. Bacon. 25 " " " " " " Domaine de Pardé. 100 " " " " " " B. Lagarde & Cie. 40 barils vinaigre de vin blanc, Ouvard Père & Cie. 150 caisses sardines à l'huile, A. Gallet. 100 " " " " " " " " 100 " " frutte à l'eau de vie, Fitau-Nouvielle. 100 " " cerises " " " " 15 " " échantillons de choix, " " &

A vendre par

U. MARINONI, 69 Vieille Levée.

8fév—3t

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—Le navire Guiseppe Lanata, capitaine [illegible], venant de Bordeaux, consignataires, [illegible] sont invités à en prendre livraison sans délai. Second Districts. Les marchandises non prises de faire leur entrée en Douane, de payer marchandises sur le Levée, seront mises aux frais, risques et périls des [illegible] Le navire ne restera que [illegible] jours à quai.

P. S.—Aucune réclamation ne sera admise à moins qu'elle ne soit faite avant les 10 jours.

A. LANATA, 9 et 11 rue Jeffreson.

8 fév—3t.

Il le capitaine et le consignataires, agent du navire Guiseppe Lanata, n'en savent rien, ils ignorent cette qui pourrait contenter l'échappatoire du [illegible]

ANT. LANATA.

A LOUER

LA MAISON No 97 115 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, venant d'être refaite.

Aussi—la MAISON adjacente No 99, venant également d'être réparée.

S'adresser rue de l'Hôpital, No 94, ou au bureau de l'Abeille.

29fév—3t PP

VAQUIN.

LE Dr. BORDE vaccinera les enfants de ses clients à sa consultation, mercredi, à 10 heure.

25fév—3t

A vendre

POUR la commodité de quatre platres, en granit, [illegible] en Europe, et en [illegible] Cet [illegible] à cette [illegible] S'adresser au Dr. TISSOT, coin Annunciation et St. Andrew, en Passage de la Station, No 62.

25fév—3t

Amédée Couturié,

39 - - Rue Decatur - - 39

En débarquement du navire G. LANATA, de Bordeaux.

80 barriques VIN ROUGE F. F.
20 " " " G. M. I.
100 " VIN BLANC — Ste Louise.
50 " VIN ROUGE, Sommac.
30 barils VINAIGRE DE VIN BLANC, Cusset.
200 caisses " de
20 " " de CHARTRON & Cie, de Bordeaux.
15 fûts MADÈRE LA Rochelle.

A vendre par

AMÉDÉE COUTURIÉ, 39 rue Decatur.

8fév—3t

EDMOND DUBOIS,

20 RUE DECATUR.

En débarquement du navire G. LANATA, de Bordeaux.

156 Barriques Vin Rouge, F. F.
50 " " " Blanc
50 Cuves de 30 à 40 hectolitres Vin Rouge et Blanc
20 Boucts et 3 Demi-muids Vinaigre Orléans.
6 Quarts et 10 Millièmes Pipes Cognac, Mre Lagrill en Fer, 1815.
200 Caisses Haute Vaurge, Château d'Yquem
25 " Sauternes, Château par la marque Marcuse, de Bordeaux.
100 Quarts et 100 Millièmes Pipes Port, de la célèbre marque de R. Rang.

A vendre par

EDMOND DUBOIS, 20 rue Decatur, Nouvelle-Orléans, Maison Vente Locale.

9 fév—3t

ANT. LANATA,

No 9 et 11 RUE JEFFERSON,

—A VENDRE—

En débarquement du navire G. LANATA, venant de Bordeaux.

200 Barriques Vin rouge Fruit Clermont,
100 carrés " Vin rouge, E. Sarget,
100 " " Vin rouge et blanc, P. Clermont,
50 paniers Champagne Pommery,
50 " " Champagne Mumm Sillery,
100 demi-caisses Mumm Sillery,
40 " " Moët et Chandon,
40 " " Mirault-vranger,
40 " " Montebello Dorogueil,
100 " " Vin rouge et blanc, Lafitte,
100 caisses Porto Fois Gras,
100 " " Sardines à l'huile, Gallet.

8fév—3t

Marrons! Marrons!

50 Sacs MARRONS DE CHOIX de Piémont, arrivés directement de destination. A vendre par

G. SCIACALUGA, No 57 rue Decatur.

2 fév—1m

TOUT LE MONDE LE FAIT.

LES VIEUX L'EMPLOIENT.

LES JEUNES GENS LE PRATIQUENT.

LES DAMES L'EXCUSENT.

City Directory DE SOARDS, 1878,

Assurez par le présent et le prêt le comme la plus belle et la meilleur présente qui ait jamais été publiée dans cette ville.

N'importe quel nom, quel profession, quel rue ou numéro, un coup d'œil vous donnera